

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 163 Signature d'un avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e) pour l'attribution d'une subvention.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention triennale du 17 décembre 2009 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association International Visual Theatre, 7 cité Chaptal (9^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 4 juillet 2011;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association International Visual Theatre, 7 cité Chaptal (9^e), au titre de l'année 2011 est portée de 75.000 euros à 246.165 euros dont 50.000 euros à titre exceptionnel et 10.000 euros au titre de l'aide à la création du spectacle L'Héritage. D09408 – SIMPA 20064 – 2011_03314.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 171.165 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.